

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 septembre 2021 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Carl De Montigny	Maire suppléant et conseiller, district 5
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Manon Paquin	Conseillère, district 6

SONT ABSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3

formant quorum sous la présidence du maire suppléant Carl De Montigny.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale du maire suppléant
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2021 et de la séance extraordinaire du 24 août 2021
 - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Nomination - Chargée de projet - Travaux publics
 - 2.2 Adoption - Plan de mobilité active
 - 2.3 Modification - Entente marché public d'été - Prolongation de l'édition 2021
 - 2.4 Nomination - Officiers municipaux
 - 2.5 Modification de poste - Responsable des archives
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Règlements d'emprunt 635, 637, 632, 698, 727 et 742 - Concordance, courte échéance et prolongation
 - 3.3 Octroi de contrat - Émission de billets
- 4 Travaux publics

- 4.1 Autorisation de signature - Contrat de service - Déneigement et déglçage des infrastructures routières - MTQ
- 4.2 Demande de certificat d'autorisation au MELCC - Prolongement de l'égout et remplacement de l'aqueduc - Secteur Wilfrid, Marie-Anne et Duquette
- 4.3 Autorisation de dépense - Décompte progressif no 4 - Réfection routière 2021 - Ajouté séance tenante
- 4.4 Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes - Ajouté séance tenante
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande d'enseigne - 2438, rue de l'Église
 - 5.2 Demande de construction - Lot 6 353 459, chemin des Boisés-Champêtres
 - 5.3 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 992 218, 8e rang
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Occupation du domaine public - Marche de la sobriété - Les Maisons Péladeau
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion et dépôt - Règlement 604-17 sur les permis et certificats
 - 7.2 Avis de motion et dépôt - Règlement 604-18 sur les permis et certificats
 - 7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement 747 - Branchements à l'égout et à l'aqueduc
 - 7.4 Avis de motion et dépôt - Règlement 748 - Gestion contractuelle
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Second projet de règlement de zonage 601-34
 - 8.2 Projet de règlement 604-17 sur les permis et certificats
 - 8.3 Projet de règlement 604-18 sur les permis et certificats
 - 8.4 Projet de règlement 747 - Branchements à l'égout et à l'aqueduc
 - 8.5 Projet de règlement 748 - Gestion contractuelle
- 9 Règlements
 - 9.1 Règlement 607-5 - PIIA - Secteur Sapinière - Usage public et institutionnel
- 10 Varia
 - 10.1 Budget révisé 2021 - Office municipal d'habitation des Laurentides
- 11 Documents déposés
 - 11.1 Dépôt - Variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.2 Dépôt - États comparatifs mensuels
 - 11.3 Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité
 - 11.4 Dépôt - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 11.5 Dépôt - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 11.6 Dépôt - Pétition Lac la Sapinière
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le maire suppléant, Carl De Montigny ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2021-09-254

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER les points suivants :

- 4.3 - *Autorisation de dépense - Décompte progressif no 4 - Réfection routière 2021*
- 4.4 - *Programme d'aide à la voirie locale - Reddition de comptes*

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, tel que modifié.

ADOPTÉE

2021-09-255

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2021 et de la séance extraordinaire du 24 août 2021 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2021 et de la séance extraordinaire du 24 août 2021.

ADOPTÉE

1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

4.2, 4.3 et 10.1

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2021-09-256

2.1 NOMINATION - CHARGÉE DE PROJET - TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite confier pour une période d'un (1) an la gestion de projets ponctuels du service des travaux publics à une personne ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des travaux publics de procéder à l'embauche de Josianne Mainville.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Josianne Mainville au poste de Chargée de projets - Travaux publics pour les projets du service des travaux publics selon les termes du contrat de travail à intervenir et daté du 10 septembre 2021 ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer les documents requis relativement à cette embauche.

ADOPTÉE

2021-09-257

2.2 ADOPTION - PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE

ATTENDU les discussions intervenues entre la Municipalité et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre d'une réouverture possible du tronçon du chemin de la Rivière située entre les rues Sainte-Olive et Léveillée présentement fermé en raison d'un ponceau en mauvais état ;

ATTENDU QUE lors de ces discussions, le MTQ a demandé à la Municipalité de démontrer l'importance de cette réouverture ;

ATTENDU QUE la rédaction d'un plan de mobilité active a été requise afin de démontrer au MTQ l'importance de la réouverture du ponceau ;

ATTENDU le mandat octroyé à la firme WSP pour la réalisation de ce plan ;

ATTENDU QUE ce plan de mobilité active vise aussi à respecter le désir d'offrir à la population une expérience de déplacement agréable et sécuritaire pour tous les modes de transport ;

ATTENDU QUE ce plan de mobilité active comporte des recommandations qui permettront à la Municipalité, dans le futur, de préparer un plan d'action et une vision quant à la mobilité active sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Plan de mobilité active préparé par la firme WSP en date du 22 décembre 2020 ;

DE DÉPOSER le plan sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-09-258

2.3 MODIFICATION - ENTENTE MARCHÉ PUBLIC D'ÉTÉ - PROLONGATION DE L'ÉDITION 2021

ATTENDU l'entente du 28 mai 2021 entre la Municipalité et les Marchés d'ici qui encadre la tenue de marchés publics ;

ATTENDU la demande des Marchés d'ici de prolonger la tenue de l'édition 2021 du marché public d'été de deux (2) semaines.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les Marchés d'ici à prolonger la tenue du marché public d'été 2021 pour une durée de deux (2) semaines supplémentaires, soit pour les samedis 16 et 23 octobre 2021, dans le respect des modalités de l'entente du 28 mai 2021 et sans contribution financière.

ADOPTÉE

2021-09-259

2.4 NOMINATION - OFFICIERS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer des personnes au titre d'officiers municipaux et officières municipales autorisé(e)s à effectuer des inspections afin d'appliquer les règlements de la Municipalité.

La conseillère Manon Paquin demande le vote

Votent pour : Jean-François Giasson, Dominique Forget et Guy Séguin

Vote contre : Manon Paquin

Le maire suppléant Carl De Montigny s'abstient.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à majorité

DE NOMMER à titre d'officiers municipaux et officières municipales :

- la directrice ou le directeur des travaux publics ;
- le coordonnateur ou la coordonnatrice des travaux publics ;
- le ou la responsable du traitement des eaux et du réseau ;
- l'opérateur ou l'opératrice à l'assainissement des eaux – Aqueduc/égout ;
- le chauffeur-opérateur ou la chauffeuse-opératrice – Entretien réseau de distribution aqueduc/égout & voirie.

ADOPTÉE

2021-09-260

2.5 MODIFICATION DE POSTE - RESPONSABLE DES ARCHIVES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le poste col blanc de *Responsable de la gestion des documents et des archives* afin de faire passer ce poste du statut temps plein au statut temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER le poste tel qu'il appert à la description de tâches datée du 10 septembre 2021 ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique à signer une lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

2021-09-261

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 31 août 2021, tel que soumis par la secrétaire-trésorière :

Chèques numéros 201978 à 211111	1 159 647.18 \$
Dépôts directs numéros 210036 à 201053	55 923.97 \$
Total des chèques et dépôts directs	1 215 571.15\$

ADOPTÉE

2021-09-262

3.2 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 635, 637, 632, 698, 727 ET 742 - CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Val-David souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 295 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Montants
635	50 300 \$
637	215 500 \$
632	98 400 \$
698	429 030 \$
727	238 770 \$
742	263 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 635, 637, 632, 698, 727 et 742, la Municipalité du Village de Val-David souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 septembre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	77 400 \$
2023	78 600 \$
2024	80 200 \$
2025	81 300 \$
2026	83 000 \$ (à payer en 2026)
2026	894 500 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 635, 637, 632, 698, 727 et 742 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2021-09-263

3.3 OCTROI DE CONTRAT - ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2021, au montant de 1 295 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

77 400 \$

1,62000 %

2022

78 600 \$	1,62000 %	2023
80 200 \$	1,62000 %	2024
81 300 \$	1,62000 %	2025
977 500 \$	1,62000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,62000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

77 400 \$	1,66000 %	2022
78 600 \$	1,66000 %	2023
80 200 \$	1,66000 %	2024
81 300 \$	1,66000 %	2025
977 500 \$	1,66000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,66000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

77 400 \$	0,65000 %	2022
78 600 \$	0,85000 %	2023
80 200 \$	1,15000 %	2024
81 300 \$	1,40000 %	2025
977 500 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,63400

Coût réel : 1,81764 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du Village de Val-David accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-AGATHE-DES-MONTS pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2021 au montant de 1 295 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 635, 637, 632, 698, 727 et 742. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

2021-09-264

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICE - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - MTQ

ATTENDU QUE le contrat de service pour le déneigement et le déglçage de la rue de l'Église entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Municipalité vient à échéance ;

ATTENDU le projet de contrat de service numéro 8807-21-4954 préparé par le MTQ afin que le déneigement et le déglçage de la rue de l'Église soient assurés par la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice des travaux publics à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat numéro 8807-21-4954, ledit contrat étant consenti en fonction d'une contrepartie totale de 8 800,00 \$ valide pour la saison 2021-2022 et pour un renouvellement de deux (2) ans sans indexation, soit pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

ADOPTÉE

2021-09-265

4.2 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT ET REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC - SECTEUR WILFRID, MARIE-ANNE ET DUQUETTE

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une demande de certificat d'autorisation doit être formulée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du projet de prolongement de l'égout et de remplacement d'une partie de l'aqueduc sur les rues Prédéal-Trudeau, Marie-Anne, Wilfrid, Rolland, Duquette, Beaulne-Jutras, Lauzon, Boutin et Hermine-Thibeault pour les travaux prévus dans la phase de construction du projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE MANDATER les ingénieurs de la firme Équipe Laurence ou la directrice des travaux publics pour soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

DE S'ENGAGER à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

D'AUTORISER une dépense de 699,00 \$, taxes incluses, pour l'évaluation de la demande à même le règlement d'emprunt 739.

ADOPTÉE

2021-09-266

4.3 AUTORISATION DE DÉPENSE - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4 - RÉFECTION ROUTIÈRE 2021 - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à Inter Chantiers en vertu de l'appel d'offres 2021-01 relativement aux travaux de réfection routière des rues du Familial, Matterhorn, des Lilas et des chemins du 7e rang et du 8e rang ;

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence en date du 2 septembre 2021 intitulée *Réception provisoire des travaux*, à l'effet d'acquitter un paiement de 9 459,22 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le service de la trésorerie à verser à Inter Chantiers une somme de 9 459,22 \$, taxes incluses, conformément au préambule, à même le règlement d'emprunt numéro 740.

ADOPTÉE

2021-09-267

4.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - REDDITION DE COMPTES - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets *Redressement et Accélération* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 17 mai 2021 au 30 août 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ATTESTER que les travaux mentionnés au préambule sont terminés ;

D'AUTORISER la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur ;

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-09-268

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE - 2438, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU la demande 2021-00049 concernant un projet d'enseigne au 2438, rue de l'Église, lot 2 990 621, déposée le 19 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande d'enseigne 2021-00049, au 2438, rue de l'Église, comme démontré sur les plans et documents reçus le 19 juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-09-269

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 6 353 459, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

ATTENDU la demande 2021-00048 pour le projet de construction sur le lot 6 353 459, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres, déposée le 15 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en a fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de construction 2021-00048, sur le lot 6 353 459, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres, comme démontré sur les plans de construction n° 61221, préparés par Ghislain Monette, technologue en architecture, reçus le 11 août 2021, sur le plan d'implantation, minute 1541, préparé par Francis Guindon, arpenteur-géomètre, en date du 15 juillet 2021 et sur le plan d'aménagement de terrain reçu le 11 juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-09-270

5.3 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 992 218, 8E RANG

ATTENDU QUE lors d'une demande de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de construction 2021-00430 pour le lot 2 992 218 situé sur le 8^e rang doit faire l'objet d'une cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER dans le cadre de la demande de construction no 2021-00430, une contribution financière de 2 120,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

2021-09-271

6.1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHÉ DE LA SOBRIÉTÉ - LES MAISONS PÉLADEAU

ATTENDU la demande de l'organisme Les Maisons Péladeau pour la tenue de la Marche de la sobriété sur le territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le passage de la Marche de la sobriété sur la portion du parc linéaire située sur le territoire de la municipalité, conditionnellement à ce que l'organisme obtienne l'autorisation de la Corporation du parc linéaire ; et l'accueil des marcheurs à la gare de Val-David le samedi 18 septembre 2021 ;

D'EXIGER que l'événement se déroule dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

2021-09-272

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 604-17 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 604-17 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats afin d'inclure une exemption du prolongement et du raccordement au réseau d'aqueduc ou d'égout pour certains immeubles situés dans le périmètre d'urbanisation.

Le premier projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2021-09-273

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 604-18 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 604-18 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats afin d'assurer la conformité au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

Le premier projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2021-09-274

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 747 - BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT ET À L'AQUEDUC

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement 747 concernant les branchements à l'égout et à l'aqueduc.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2021-09-275

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 748 - GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement 748 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

2021-09-276

8.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-34

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et l'adoption du premier projet de règlement de zonage 601-34 lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 ;

ATTENDU l'avis public du 27 août 2021 annonçant une consultation écrite ayant eu lieu pendant la période du 27 août au 12 septembre 2021 et une assemblée publique d'information tenue le 14 septembre 2021 ;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de la consultation écrite et de l'assemblée publique d'information ;

ATTENDU la réception de l'avis préliminaire de conformité de la part de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis le dépôt et l'adoption du premier projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de règlement de zonage 601-34 visant à créer la nouvelle zone C-05 pour la création d'un pôle agroalimentaire en bordure de la route 117.

ADOPTÉE

2021-09-277

8.2 PROJET DE RÈGLEMENT 604-17 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement 604-17 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats afin d'inclure une exemption du prolongement et du raccordement au réseau d'aqueduc ou d'égout pour un immeuble situé dans le périmètre d'urbanisation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 604-17.

ADOPTÉE

2021-09-278

8.3 PROJET DE RÈGLEMENT 604-18 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement 604-18 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats afin d'assurer la conformité au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 604-18.

ADOPTÉE

2021-09-279

8.4 PROJET DE RÈGLEMENT 747 - BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT ET À L'AQUEDUC

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement 747 concernant les branchements à l'égout et à l'aqueduc.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 747.

ADOPTÉE

2021-09-280

8.5 PROJET DE RÈGLEMENT 748 - GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin a déposé le projet de règlement 748 concernant la gestion contractuelle.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 748.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

2021-09-281

9.1 RÈGLEMENT 607-5 - PIIA - SECTEUR SAPINIÈRE - USAGE PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 et que le projet de règlement numéro 607-5 modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro 607 afin d'assujettir la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal situé dans la zone EF-07 dont l'usage fait partie du groupe P1 « Public et institutionnel », à une évaluation en vertu d'objectifs et de critères particuliers portant sur l'architecture du bâtiment et l'aménagement de terrain a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris bonne note des commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation écrite auquel a été soumis le projet de règlement et ayant eu lieu du 3 au 19 mai 2021, et ce conformément à l'arrêté ministériel relatif aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie liée à la COVID-19 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été modifié depuis son adoption notamment des façons suivantes :

- élargissement de la portée du règlement aux bâtiments accessoires ;
- modification des critères particuliers relatifs à l'architecture pour tenir davantage compte la composition architecturale de l'hôtel la Sapinière ;
- modification des critères particuliers relatifs à l'aménagement de terrain pour spécifier que doit être évitée la création d'îlots de chaleur ;
- modification des critères particuliers relatifs à la gestion des eaux pour éviter la canalisation des eaux de ruissellement, d'éviter son déversement dans les milieux fragiles et de favoriser l'implantation de toitures végétales ;
- modification des critères particuliers relatifs aux espaces de stationnements pour spécifier que la circulation cyclable doit aussi être considérée ;
- modification des critères particuliers relatifs à l'éclairage extérieur pour préciser que l'apport de lumière bleue doit être évitée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 607-5.

ADOPTÉE

10 VARIA

2021-09-282

10.1 BUDGET RÉVISÉ 2021 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES

ATTENDU la réception du budget approuvé de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à assumer 10 % du déficit de l'OMH pour le ou les bâtiment(s) situés sur son territoire ;

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 1366, chemin de la Rivière, une habitation à loyers modiques (HLM) de 15 unités pour personnes âgées est le seul bâtiment de l'OMH situé sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU le budget révisé en date du 13 juillet 2021 prévoit une participation financière de la Municipalité au montant de 3 197,00 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le budget révisé de l'OMH des Laurentides en date du 13 juillet 2021 ;

D'AUTORISER une dépense de 3 197,00 \$, plus taxes si applicable, à même le poste budgétaire 02-520-00-970.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT - VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2021, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2 DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 août 2021.

11.3 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 août 2021 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.4 DÉPÔT - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2021 préparé par le service de la trésorerie quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.5 DÉPÔT - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6 DÉPÔT - PÉTITION LAC LA SAPINIÈRE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition intitulée « Sauvons le Lac de la Sapinière ».

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Le maire suppléant répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2021-09-283

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire suppléant Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 14 septembre 2021 à 20 h 20.

ADOPTÉE

(Signé Carl De Montigny)

(Signé Sophie Charpentier)

Carl De Montigny
Maire suppléant et président d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière